

2327W881

(32 pieces)

MD.- MINISTÈRE  
DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

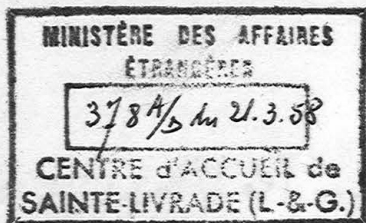
PARIS, le 20 MARS 1958  
78, Rue de Lille, (7<sup>e</sup>)

~~RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS~~

BUREAU des RAPATRIÉS  
d'INDOCHINE

-:-

N° 530 -BRI



Le CHEF du BUREAU des RAPATRIÉS d'INDOCHINE

à

Monsieur le DELEGUE du BUREAU des RAPATRIÉS  
d'INDOCHINE pour le LOT-et-GARONNE

- SAINTE-LIVRADE -

*ep: Projet d'une Commission Préfectorale  
à créer  
pe. examiner Demands Individuelles des Chefs de Famille  
après et sans aucun frais ds. un emploi stable  
afin d'établir un Plan de Mutations*

Suite à notre entretien avec les Servi-  
ces de la Main-d'Oeuvre du Lot-et-Garonne, j'ai  
l'honneur de vous adresser ci-joint une note sur  
l'hébergement et le reclassement des rapatriés  
d'Indochine.

Cette note a été transmise à la Direc-  
tion Générale du Travail et de la Main-d'Oeuvre,  
dont j'attends l'accord.

Il me paraît nécessaire de tenir dès  
maintenant la Préfecture du Lot-et-Garonne informée  
de ce projet qui répond aux vœux formulés par le  
Préfet dans sa lettre n° 2/CM du 23 Décembre 1957,  
et de déterminer, en accord avec les services pré-  
fectoraux, la composition définitive de la Commis-  
sion prévue. Je vous laisse le soin de cette dé-  
marche et de cette mise au point.

La réponse de la Direction Générale du  
Travail et de la Main-d'Oeuvre vous sera transmise  
dès réception par mes soins. Il serait souhaitable  
d'être alors en mesure de réunir la Commission  
sans délai./.

*entretiens avec  
M<sup>r</sup> Camy (probable) et  
M<sup>m</sup> Moreau & Roubeau.*

*fait par M<sup>r</sup> Roubeau fin Mars*

*Au 17 Mai 58, je n'ai toujours  
pas connaissance de cette  
réponse attendue.*

*hi au 6-Octob-58!*





-i-

a/s = Hébergement et reclassement des familles rapatriées d'Indochine, hébergées dans les Centres d'Accueil.-



Au premier Février 1958, 603 familles groupant 3.350 personnes étaient hébergées dans les Cités d'Accueil aménagées par le Bureau des Rapatriés d'Indochine.

Les conditions matérielles de ces hébergements ont déjà été décrites : appartements indépendants de 2 à 4 pièces comportant l'électricité et presque toujours l'eau courante. Ces logements sont meublés et équipés en matériel de literie et de cuisine.

Ces 603 familles hébergées comprennent :

- 150 personnes de plus de 55 ans, presque toutes inaptés au travail;
- 2050 enfants et jeunes gens de moins de 18 ans, dont les aînés sont placés dans des Centres d'apprentissage, ou fréquentent les groupes scolaires installés dans les Centres.

Il reste environ 1.150 personnes de 18 à 55 ans en âge de travailler, parmi lesquelles 725 femmes et 425 hommes. Plus de la moitié de cet effectif est temporairement ou définitivement inapte au travail : malades, infirmes et surtout mères chargées d'enfants.

Le problème du reclassement ne concerne donc, qu'une assez faible partie de l'effectif hébergé : moins de 500 personnes, dont plus de 350 ont déjà repris une activité.

Presque tous sont des chefs de familles nombreuses pour lesquels le problème du logement hors des Centres est particulièrement difficile à résoudre en raison de la crise du logement, de leur manque de ressources personnelles et de l'insuffisance des sa-

lares auxquels ils peuvent prétendre. La plupart de ces rapatriés n'ayant pas de qualification professionnelle utilisable dans la Métropole, doivent de ce fait, accepter des emplois de manoeuvres comportant des rémunérations très modestes. Pour placer les intéressés dans des conditions de réemploi plus favorables, les stages de formation professionnelle ont été encouragés dans toute la mesure du possible, mais à l'issue de ces stages, les rapatriés abandonnent fréquemment la spécialité acquise dont l'exercice nécessiterait presque toujours une séparation de famille. Ils donnent leur préférence à des emplois précaires et même mal rémunérés qu'ils peuvent trouver dans les environs immédiats des Centres.

Au cours de l'année 1957, 56 familles seulement ont pu s'établir loin des Centres, soit moins de un douzième du total, et ce résultat n'a pu être obtenu que grâce à une aide accordée sous forme de secours de réinstallation et de donation de matériel.

Malgré les encouragements et l'aide qui pourra leur être donnée, il paraît de plus en plus évident que peu de familles arriveront à s'établir d'une manière indépendante, et la majeure partie de l'effectif devra rester hébergée par l'Etat, pendant un temps indéterminé. Il paraît donc nécessaire de prévoir la transformation de certains hébergements provisoires en hébergements de longue durée, sinon définitifs.

Cet état de chose, qui n'avait pas été prévu à l'époque de l'aménagement des Centres, nécessiterait, au préalable, la mutation de certaines familles qui devraient être regroupées en fonction de la durée probable de leur hébergement et des conditions du marché du travail dans les Centres les mieux adaptés à leur situation et à leurs besoins.

X  
XX                      XX

De tous les Centres qui furent aménagés, celui de Noyant d'Allier paraît être le mieux adapté à des installations définitives. Il s'agit d'un ancien coron abandonné par une Société Minière. Ses bâtiments ont été transférés aux Etats Associés en 1956. Neuf cents personnes peuvent y être hébergées. Par ailleurs, la proximité d'agglomérations importantes, telles que

Moulins et Montluçon, donne plus de facilités aux adultes pour obtenir dans la région des emplois stables sans se séparer de leur famille. La transformation de ce Centre en Cité ouvrière pourrait donc être envisagée.

Dans un premier stade, il conviendrait de grouper à Noyant des chefs de famille aptes au travail et susceptibles de trouver dans cette région un travail leur permettant de ne plus recourir à l'aide du Service Social.

Dans un deuxième stade, le coron serait administrativement rattaché à la municipalité de Noyant après exécution des travaux indispensables destinés à rendre tous les logements indépendants, (modification du réseau de distribution d'électricité en particulier). Ces travaux sont à l'étude.

Ultérieurement, la Cité pourrait être restituée aux Domaines qui pourraient percevoir des loyers et reprendre en charge l'entretien des bâtiments.

Les Centres de Bias et de Sainte-Livrade, dans le Lot-et-Garonne, sont d'anciens camps militaires cédés à titre temporaire par la Défense Nationale. Ils ont été aménagés pour héberger environ 2.000 personnes dans des appartements de 2 à 4 pièces.

Situés dans une région agricole, ces Centres n'offrent pas aux chefs de famille qualifiés de débouchés intéressants dans des emplois permanents, mais les conserveries et les exploitations maraîchères de la région font appel à une main-d'oeuvre saisonnière non spécialisée qui peut être fournie par les rapatriés.

Les chefs de famille incapables de s'adapter au rythme du travail en usine et les mères chargées d'enfants peuvent donc trouver à Bias et à Sainte-Livrade une activité correspondant à leurs possibilités. Ceci permettrait d'alléger sensiblement les charges d'assistance. Il y aurait donc intérêt à grouper dans ces Centres du Lot-et-Garonne les chefs de famille incapables de se reclasser définitivement et qui du fait devront être encore suivis et assistés pendant une période indéterminée.

Le Centre du Vigeant dans la Vienne, à 60 kilomètres de Poitiers, a été mis à la disposition de l'organisme chargé des rapatriés d'Indochine par le Service des Poudres et Armement, ancien camp militaire aménagé de la même manière que les Centres du Lot-et-

Garonne, le Vigeant peut héberger 800 personnes. Sa position loin de tout Centre industriel, dans une région pauvre, ne permettra pas d'y fixer définitivement des Rapatriés d'Indochine. Il est bien adapté pour recevoir temporairement des familles dont la situation ne justifie qu'un hébergement provisoire. C'est un centre de transit utile au moment des arrivées importantes.

Le Centre de Bergerac en Dordogne, a été mis à la disposition du Service par la Poudrerie de Bergerac. Ses aménagements, qui ont été terminés récemment, permettraient d'y héberger 250 personnes.

Situé à 4 kilomètres de la ville de Bergerac ce centre pourrait convenir à des familles de rapatriés qui travailleraient à Bergerac ou à des Rapatriés retraités dont la situation ne justifie pas une assistance permanente, mais qui n'ont pas les moyens de se loger. Ce centre n'est pas encore utilisé.

X  
XX XX

Au moment de l'accueil des convois organisés en 1956, les cités d'hébergement étaient en cours d'aménagement, et l'organisme chargé des Rapatriés ne disposait pas de centres de triage; les affectations ont donc été faites le plus souvent en fonction des possibilités d'hébergement du moment sans qu'il soit possible de tenir compte de l'intérêt que pourrait présenter, pour son reclassement et son adaptation, l'affectation de chaque chef de famille dans tel ou tel centre.

Plutôt que de laisser les rapatriés se stabiliser là où le hasard les a placés, il paraît préférable de s'efforcer de les diriger sur les Centres qui paraissent les mieux adaptés à leur situation. Les services de la Main-d'Oeuvre ont récemment appelé l'attention du Bureau des Rapatriés d'Indochine sur l'intérêt que présenterait une répartition plus rationnelle. Ces mutations répondraient également aux vœux exprimés par le Préfet du Lot-et-Garonne qui s'est inquiété de la présence à Sainte-Livrade et à Bias d'une main-d'oeuvre inutilisable dans son Département.

Le Bureau des Rapatriés qui avait été créé pour accueillir les familles à leur arrivée dans la Métropole et pour les héberger provisoirement en attendant leur reclassement, est mal préparé pour faire face à cette tâche nouvelle, due à l'impossibilité pratique de reclasser certaines familles.

Le principal obstacle qui s'oppose aux mutations vient de l'inertie des rapatriés. Ceux-ci préfèrent les travaux saisonniers et le climat du Lot-et-Garonne à un hébergement au Vigeant ou à Noyant où leur reclassement exigera de leur part un gros effort personnel et un travail régulier auxquels ils ne sont pas encore préparés. Certaines mutations proposées par le Service, se sont heurtées à des refus; le personnel d'encadrement des Centres étant dépourvu de moyens de coercition, elles n'ont pas été exécutées. Tout retard apporté au règlement de cette question ne peut qu'augmenter les difficultés d'exécution, en permettant aux familles de se fixer davantage dans leur situation provisoire. Le reclassement et l'avenir des rapatriés dépendent en grande partie de l'autorité et de la rapidité avec lesquelles ce programme sera exécuté.

Pour établir avec toute la compétence désirable le plan des mutations à réaliser, le Bureau des Rapatriés propose de constituer une Commission dans laquelle les Services de la Main-d'Oeuvre et les Services Administratifs préfectoraux des départements où sont situés les Centres, collaboreraient avec le personnel chargé de l'encadrement des Rapatriés. Les dossiers individuels de tous les chefs de famille qui ne possèdent pas encore d'emplois stables seraient étudiés par cette Commission qui déterminerait en fonction des capacités, des antécédents et de la situation de famille de chacun, vers quel centre chaque famille devrait être dirigée.

La Commission déterminerait elle-même les sanctions à appliquer à l'égard des rapatriés qui refuseraient de se soumettre à ses décisions.

Le déplacement de quelques familles ne résoudre pas totalement le problème de l'intégration dans la Métropole des Rapatriés d'Indochine, mais dans l'immédiat, ces mesures favoriseraient le reclassement de quelques adultes actuellement en chômage. Par la suite, elles permettraient d'améliorer la situation d'un bon nombre de familles et de diminuer les frais d'assistance.

Enfin, en transformant de nouveau Noyant d'Allier en cité ouvrière, ce qui reste sa destination normale, elles permettraient de diminuer l'effectif du personnel d'encadrement dont le maintien auprès des Rapatriés ne saurait se justifier indéfiniment./.





**RÉFÉRENCES.**

Niveau culturel. — Diplômes : .....

Ecoles fréquentées : .....

Diplômes professionnels : .....

Apprentissage dans le métier actuel..... 

Oui.	Non.
------	------

 (1)

Dans un autre métier, lequel ? .....

Nombre d'années : .....

Connaissances particulières : permis de conduire, nature ? .....

Dactylographie (mots minute) : .....

Sténographie (mots minute) : .....

Langues étrangères :

1..... Lecture (2) : ..... Rédaction (2) : ..... Conversation (2) : .....

2..... — — — — —

3..... — — — — —

Séjours à l'étranger : .....

Autres connaissances : .....

DERNIERS EMPLOIS occupés.	RAISON SOCIALE. ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE.	DU :	AU :	CERTI- FICAT (3).

(1) Rayer les mentions inutiles.  
 (2) Suivant le cas : « Bon », « Moyen », « Faible ».  
 (3) Indiquer par la lettre « C » ou « NC », si l'intéressé a présenté un certificat.

Emploi demandé : .....

À défaut de l'emploi demandé, l'intéressé accepte-t-il un autre emploi ?..... 

Oui	Non
-----	-----

Lequel ? .....

L'intéressé accepte-t-il de changer de résidence ?..... 

Oui	Non
-----	-----

 (1)

L'intéressé désire-t-il entrer en apprentissage ?..... 

Oui	Non
-----	-----

L'intéressé désire-t-il entrer dans un centre de F. P. A. ?..... 

Oui	Non
-----	-----

Pour obtenir quelle qualification professionnelle ? .....

Goûts  
et préférences  
Intérêts

Examen médical. — Date de l'examen : ..... N° du dossier : .....

Examen psychotechnique. — Date de l'examen : ..... N° du dossier : .....

Notes.....

- sur aptitudes physiques : .....
- sur aptitudes professionnelles : .....
- sur personnalité : .....
- présentation : ..... élocution : .....
- bonne volonté : ..... confiance en soi : .....

Interventions  
sociales.

(1) Rayer les mentions inutiles.

DEMANDE D'EMPLOI N° .....

GROUPE :			

Nom : ..... Prénoms : .....

Né le ..... à .....

Adresse : *filles de ... R* .....

(1)	Pensionné de guerre.	Pensionné du travail.			
	Situation de famille :	Célibataire.	Marié.	Veuf.	Divorcé.
Nombre d'enfants à charge :	<input type="text"/>	Années de naissance des enfants	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Nombre de personnes à charge : N° matricule sécurité sociale . . . . . 

Travailleurs étrangers.	(1)	Nationalité : .....	Carte de travailleur n° .....		
		permanente toutes professions.	ordinaire validité permanente.	ordinaire validité limitée.	temporaire.
		Valable jusqu'au .....	Profession : .....		
Département : .....					

Profession : ..... Spécialité : .....

Manuels. Qualification professionnelle.	(1)	Apprenti.	Manceuvre.	Manceuvre de force.	Manceuvre spécialisé.
		Ouvrier spécialisé.	Ouvrier qualifié.	Ouvr. haut. qualifié.	Maitrise.

Demande recueillie (1)	par lettre : .....	Transmise pour .....
	par visite : .....	Compensation régionale le .....
Récépissé d'inscription remis le .....	Compensation nationale le .....	Observations : .....
.....		.....

(1) Bayer les mentions inutiles.  
J. A. 124607. [22079]

MAISON SAINT-MICHEL

37. BOULEVARD FÉLIX-GRAT

LAVAL - TÉL. 5-67

C. C. P. PARIS 1884-84

le 8 Octobre 56

cher Jacques

Voici quelques adresses qui doivent être interrompues  
pour toi. si tu veux faire les gens.

Monsieur DUTREIL }  
" Monsieur MISOFF }

Etablissement ASTRA

8 Avenue Delcandé PARIS 8<sup>e</sup>

Monsieur CARRIÉ

Etablissement CHAUSSON

Rue Malakoff

GRE 24-20

Monsieur Jacques DRILLAT

Asnicre ?

CADUM

Avenue de la Réunion Marchand  
COURBOVI

MAISON SAINT-MICHEL

37. BOULEVARD FÉLIX-GRAT

LAVAL - TÉL. 5-67

C. C. P. PARIS 1884-84

Bien entendu, tu peux faire beaucoup de monde à  
Paris. à l'heure actuelle, on en embauche presque partout.

Mais c'est une erreur de faire monter les gens au Paris  
à l'heure actuelle = il n'y a pas de logement.

Plusieurs de ces maisons ont des succursales en PROVINCE  
et c'est ce qu'il faut viser. La solac loge ses ouvriers.

Par les gens indiqués, tu dois pouvoir avoir les  
adresses d'autres gros boîtes qui veulent du personnel.

Monsieur CHEREL

Machines BULL

Avenue Gambetta.

vous avoir la SOLAC de Lonami. Très important pour toi

Tous ces établissements sont en pleine expansion. Ils embauchent même dans les bureaux.

Parlons peu mais net : une condition = pas de communistes.

Il serait bon de dire que tu viens en en es adresses par le Père

Nichol JAOUEN

Je serai content que tu rencontres le P. JAOUEN 42 rue de Grenelle à l'occasion. Tu ne le regretteras pas. Et c'est un ami.

Mes adresses ne sont pas toutes complètes. Tache de compléter avec le Bottin.

Inutile de te dire qu'il faut voir ces personnes et pas écrire.

Pour les catholiques parmi les gens - fais ton possible pour les faire inscrire à la CFTC. Signale les ou fais les signaler à la CFTC du lieu où ils habitent. Il faut leur créer un minimum de "milieu".

DUTREIL. MISSEF - CHEREL sont d'anciens officiers.

Ils sont directeurs du personnel. Tache de leur envoyer au début des gens bien. Ils sont prêts à comprendre ton travail et même à aider - dans les limites de l'"économique".

Voilà bien des choses en vrac. Au moins tu sais que je n'ai rien fait pour ton travail. Je serai à Paris le 25-30 octobre 42 rue de Grenelle -

Affectueux  
François

J'ai écrit à Lot. Comme moi de 25 novembre ni parole.

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES  
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° SH / 100

NOTE

pour Messieurs les Directeurs du Centre.

Plusieurs postes intéressants nous étant réservés,  
faire de toute urgence le recensement des :

- 1°/- Mécaniciens spécialistes diesel.
- 2°/- Conducteurs d'engins T.P.  
(pelles mécaniques - Niveleuses, graders, etc...)
- 3°/- Soudeurs à l'arc.

Nous pourrions leur offrir des emplois à Bergerac qui  
n'est qu'à 55 ou 60 kms des Centres - Salaires importants (150 Fr de  
l'heure pour débiter). Possibilités de logement à l'étude.

Tout au moins pour la première spécialité nous devrions  
trouver quelques candidats.

Insister auprès des candidats aux C.F.P.A. sur les débouchés faciles réservés aux Soudeurs à l'arc électrique ou autogène./.

Sainte Livrade, le 5 Novembre 1956

Le Délégué du service des  
affaires sociales  
pour le Lot & Garonne,



MINISTÈRE  
DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

PARIS, le 16 NOVEMBRE 1956  
78, Rue de Lille, (7<sup>e</sup>)

*urgent  
proton bonde chonatin*

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES  
5ème Division

*el  
main d'œuvre  
relaxation*

N° 2281 -SO/D5

Le CHEF du SERVICE des AFFAIRES SOCIALES  
5ème Division

MINISTÈRE DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES  
109 du 1941-56  
CENTRE D'ACCUEIL de  
SAINTE-LIVRADE (L-&G.)

A Monsieur le DELEGUE du SERVICE des  
AFFAIRES SOCIALES pour le LOT-et-  
GARONNE

- SAINTE-LIVRADE -

*Reforme admise directement Paris -  
Jouve et Moreau, candidats -*

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie d'une lettre de Monsieur RANZONI, Directeur de la Société d'Entreprise et de Distribution qui traite d'offres d'emplois à la Société PECHINEY.

Si parmi les rapatriés de Sainte-Livrade ou Bias se trouvaient des candidats susceptibles d'être présentés, je vous prie de m'en informer d'urgence en me donnant dans chaque cas, le maximum de renseignements que vous pouvez posséder./.



6 NOVEMBRE 1956

MR.YG N° 3956

Monsieur le DIRECTEUR de la  
Cité d'Accueil de la RYE

(Vienne)

- LE VIGEANT -

Monsieur le Directeur,

Faisant suite à votre lettre du 5 Octobre, je me suis attaché à trouver des débouchés pour les rapatriés d'Indochine, que vous avez recueillis à votre Cité de Le Vigeant.

En ce qui concerne les deux cas intéressants de citoyens Français d'origine Vietnamiennne ayant exercé la profession de dessinateurs, la question primordiale du logement, impossible à résoudre dans la région parisienne, est un obstacle à leur trouver une occupation à Paris. Peut-être trouverai-je pour eux une situation en province.

D'autre part, il y aurait peut-être des possibilités d'emploi chez la Société PECHINEY, avec laquelle je suis en relations d'affaires.

Cette Société pourrait occuper six ou sept de vos protégés, dans les conditions suivantes :

- Essai de trois mois, voyage payé et hébergement pour le seul chef de famille pendant cette période.
- En cas d'embauche définitive, la famille pourrait venir au complet et serait également logée.

Les lieux et genres d'emploi seraient les suivants :

- RIOPEROUX (Isère)

Un électricien, 1er ou 2ème échelon, ayant la pratique des installations industrielles.

.../...



- LARGENTIERE (près BRIANCON)

Un électricien, comme ci-dessus.

- LAPRAZ (Savoie) - près St-JEAN de MAURIENNE

Quatre ou cinq ouvriers pour la fabrication de titane.

Ouvriers qualifiés ayant quelques notions de mécanique, d'électricité et d'électrolyse - bonne santé et bonne adaptabilité.

Avant de prendre une décision, la Société PECHINEY désirerait recevoir le curriculum vitae de ces ouvriers ainsi que des renseignements sur leur moralité, en quelque sorte un dossier assez complet sur chacun d'eux.

Je me suis mis en relation avec le Service Social de la France d'Outre-Mer, aux Etats Associés, que je tiens au courant de mes démarches et de notre correspondance.

J'espère que nous pourrons aboutir et je vous assure que je continue mes démarches dans ce sens.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de mes meilleurs sentiments.

P.C.C.

N° 67/D.D.

RAPPORT de Monsieur Jacques ROULEAU, Administrateur  
de la F.O.M. sur une tournée dans les Landes, les  
Basses Pyrénées et le Gers, pour prospecter les pos-  
sibilités de reclassement des Rapatriés d'Indochine.

---

Le but de cette tournée était de prendre un premier contact  
avec la région de MIMIZAN où doit être créé une nouvelle cité d'ac-  
cueil et de prospecter les départements du Sud-Ouest autres que le  
Lot, la Dordogne et le Lot-et-Garonne.

En raison des difficultés de circulation et considérant que  
la poursuite de cette tournée ne ferait que confirmer les observa-  
tions déjà enregistrées, j'ai réduit mon itinéraire réservant la  
partie Est du Sud-Ouest pour plus tard.

Personnellement j'ai toujours pensé que la création d'une  
cité d'accueil à MIMIZAN était une erreur. C'est encore une fois,  
obnubilé par le problème hébergement immédiat, courir au plus pres-  
sé certes mais aussi au plus facile et oublier que pour ne plus po-  
ser de cas social les rapatriés doivent en même temps être hébergés  
et reclassés. Or MIMIZAN, c'est un peu COLOMB-BECHARD ou TOMBOUCTOU,  
on y est adossé à la mer et entouré par la forêt landaise. Je ne  
pense pas que nos gens soient aptes à travailler en forêt ce qui  
d'ailleurs physiquement et moralement n'est pas à la portée de tout  
le monde. Dans le Centre même de MIMIZAN, une papèterie et deux  
scieries-parqueteries représentent la quasi totalité de l'activité  
industrielle; à 15 kms à la ronde (rayonnement possible journalle-  
ment en vélomoteur) il n'y a rien d'autre. A cela il faut ajouter  
l'activité touristique et hôtelière durant 4 à 5 mois de l'année.

L'industrie locale à part quelques exceptions, n'embauchera  
pas de rapatriés n'ayant pas de nouveaux besoins en personnel (quoi-  
que la papèterie soit en expansion) et désirant avant tout satis-  
faire la demande locale.

Ainsi peut on prévoir que les rapatriés ne seront pas adop-  
tés par la population locale dès qu'ils entreront en compétition  
avec eux pour la recherche du travail. Il en sera de même lors de la  
saison d'été pour l'activité hôtelière où par surcroît nos gens ne  
devraient pas être appréciés, en raison de leur peu d'aptitudes et  
de goût à servir comme gens de maison.

...../.....

Par contre il est certain qu'un Centre aux portes de BORDEAUX ou de TOULOUSE nous permettrait de reclasser sans peine les rapatriés aptes à travailler.

Mais pour ces grands centres et même les villes de moindre importance telles PAU, BAYONNE, TARBES, MONT DE MARSAN, DAX, etc... nous nous heurterons à des obstacles majeurs qui nous font les abandonner. Si les demandes d'emploi sont nombreuses, les possibilités de logement sont inexistantes et les employeurs espèrent recruter leur personnel sur la masse de la population sans avoir à se soucier de logement. Quant à construire, ce serait beaucoup de prétentions puisque les organismes spécialisés n'arrivent pas à satisfaire à la demande. Surtout les terrains sont très chers et il est difficile d'intéresser à la construction quelques entreprises.

C'est pourquoi je pense que notre intérêt est de nous orienter sur de petits centres industriels en expansion, là où l'employeur ne peut entretenir d'illusion sur les possibilités de recrutement de main d'oeuvre. Si telle entreprise installée dans une bourgade de 1.000 à 2.500 habitants a besoin d'une dizaine de métalos, elle sait souvent qu'elle ne peut espérer les recruter dans le voisinage et qu'à moins de les attirer par le logement, elle ne pourra les faire venir. Si cette entreprise est solide, elle fera un effort pour la construction d'appartements.

C'est ce que j'essaye de réaliser à SAUVETERRE, à COARRAZE, à MUSSIDAN. Mais pour cela il faudrait que nous disposions de fonds permettant de financer soit la construction proprement dite, soit les particuliers faisant construire. Cependant, si l'octroi de prêts n'est pas possible, nous avons néanmoins intérêt à construire des bâtiments provisoires sur les terrains que mettront à notre disposition les entreprises ou les municipalités.

Les avantages qu'il y aurait à abandonner la création de nouveaux Centres d'accueil pour des petits groupements de rapatriés, à loger ~~leur~~ près des agglomérations où leur est assuré un emploi, ne seraient pas seulement de solutionner le problème du reclassement professionnel, mais aussi d'ordre politique en favorisant l'assimilation, d'ordre économique en satisfaisant des demandes d'emploi et en favorisant l'expansion de certaines entreprises, et même d'ordre financier, car les rapatriés installés près de leur lieu de travail ne coûtent plus à la collectivité ce que coûte la création d'un Centre et son entretien. Si on chiffre à BIAS la dépense d'installation à 80.000 francs par personne et la dépense annuelle pour le fonctionnement du Centre de 15 millions de francs pour 1.000 rapatriés, c'est dire qu'une famille de six personnes coûtera en dix ans au Service Social 480.000 + 900.000 francs. Il vaut mieux dans ces conditions accorder un prêt de 300 ou 400.000 francs à chaque chef de famille qui désire s'établir près du lieu de travail que nous lui avons

trouvé./.....

trouvé. Certes c'est faire accorder par le Gouvernement la totalité ou presque des crédits nécessaires à la construction du foyer familial, mais c'est aussi résoudre pour le mieux le reclassement de bon nombre de rapatriés.

Pour apporter une solution définitive il convient de ne pas dissocier lieu de reclassement et lieu d'hébergement, c'est pourquoi nous ne devrions construire que là où le travail est assuré de même que nous devons nous intéresser à réaménager des bâtiments que s'il existe sur place des possibilités de travail.

A MIMIZAN, les possibilités de travail étant extrêmement réduites, la sagesse serait de profiter des installations existantes pour y loger une vingtaine de familles. Comme dans le cas de constructions envisagées à SAUVETERRE, MUSSIDAN et COARRAZE, seules les familles n'étant plus à la charge du Service Social, ayant trouvé du travail sur place, seraient hébergées à MIMIZAN.

Si vraiment il est nécessaire de réaliser d'urgence des logements pour mille personnes rapatriées, il serait plus économique de doubler les possibilités de BIAS par exemple. Le budget y gagnerait sur les constructions réduites aux seuls bâtiments pour l'hébergement des rapatriés et sur les frais d'entretien et de personnel.

A moins que le Ministère des Affaires Etrangères ne voit urgence à disposer d'un nouveau Centre d'Accueil en raison de la crise dans les pays arabes, je ne pense pas que le Service Social des relations avec les Etats Associés ait intérêt à réaliser l'aménagement du camp de MIMIZAN en Centre d'Accueil.

X X  
X

Lors de cette tournée, j'ai constaté que la région landaise n'offrait presque aucun débouché. Peut être la création d'une papèterie à LABOUEYRE nous permettrait de placer quelques gens; mais il ne s'agit que d'un projet de transformation d'une ancienne fabrique de parquet qui a fait faillite et dont les ouvriers sont en partie restés sur place. A SOUSTONS, petit centre industriel, les fabriques de bouchons connaissent des difficultés qui ont engendré du chômage. Naturellement DAX et MONT de MARSAN sont capables d'absorber quelques ouvriers ou artisans. A FACTURE, la Cellulose du Pin procède à des compressions de personnel. Quant aux exploitations pétrolifères leurs employés sont en nombre restreint; sans besoins nouveaux prévisibles.

...../.....

Dans les Basses Pyrénées, le bâtiment à la recherche de simples ouvriers qualifiés et de nombreuses entreprises en pleine expansion me laissent espérer que nous pourrions y reclasser des rapatriés. A COARRAZE près de NAYE nous placerions une dizaine de menuisiers-ébénistes et de chaudronniers, plus autant de places pour des femmes dans l'industrie textile. Dans la vallée du Cave de PAU, nous trouverions une cinquantaine de places facilement. Le maire de COARRAZE se propose de fournir le terrain pour une quinzaine d'appartements.

Nous trouverons vraisemblablement quelques places pour des employés de bureau sans trop de prétentions et surtout pour des mécaniciens, dans quelques centres du Gers. Dans ce département qui se dépeuple comme dans l'Ariège et peut être l'Aveyron, il est relativement facile de trouver à se loger.

Partout où j'ai constaté qu'il était possible de trouver quelques places pour nos gens j'ai pris personnellement contact avec les services ou organismes intéressés: mairie, bureau du travail, secours catholique, représentants de Chambres de Commerce ou syndicales; car je pense que ce n'est que par des contacts personnels que nous obtiendrons des résultats.

Si la crise internationale n'avait pas freiné certaines activités nous aurions déjà des résultats tangibles.

Je pense poursuivre la prospection des départements du Lot Tarn et Garonne, Tarn, Aveyron, Haute Garonne, Ariège et Hautes Pyrénées dès que les déplacements en auto seront possibles./.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS  
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Sainte Livrade, le 3 Décembre 1956

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 43 /D.D.

Le Délégué du Service des Affaires  
Sociales pour le Lot & Garonne

A

Monsieur COURAZIER  
Garagiste

Saint Geniez d'Olh

Aveyron

Monsieur,

A l'occasion d'une tournée j'ai rencontré Monsieur Foch de chez Renault, qui m'a appris que vous recherchiez un bon mécanicien.

M'occupant du reclassement des Français rapatriés d'Indochine, je puis vous présenter plusieurs candidats. Nombre de familles actuellement hébergées dans les Centres d'accueil de Sainte Livrade et de Bias comptent des mécaniciens qualifiés, et, surtout s'il est possible de trouver un logement, nous pourrions certainement satisfaire votre demande.

À votre disposition pour étudier vos propositions et au besoin voir sur place dans quelle mesure le service Social pourrait aider à loger les intéressés.

Bien entendu, pendant la période d'essai les familles resteraient dans les Centres d'accueil.

Avec mes remerciements pour l'aide que vous voudrez bien nous apporter pour faciliter le reclassement des rapatriés d'Indochine, veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées./.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS  
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Sainte Livrade, le 3 Décembre 1956

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 42 / D.D.D

Le Délégué du Service des Affaires  
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur DUTHER  
Garagiste  
Castelnau - Magnac  
(Hautes Pyrénées)

Monsieur,

A l'occasion d'une tournée j'ai rencontré Monsieur Foch de chez Renault, qui m'a appris que vous recherchiez un bon mécanicien.

M'occupant du reclassement des Français rapatriés d'Indochine, je puis vous présenter plusieurs candidats. Nombre de familles actuellement hébergées dans les Centres d'Accueil de Sainte Livrade et de Bias comptent des mécaniciens qualifiés, et, surtout s'il est possible de trouver un logement, nous pourrions certainement satisfaire votre demande.

A votre disposition pour étudier vos propositions et au besoin voir sur place dans quelle mesure le service Social pourrait aider à loger les intéressés.

Bien entendu, pendant la période d'essai les familles resteraient dans les Centres d'Accueil.

Avec mes remerciements pour l'aide que vous voudrez bien nous apporter pour faciliter le reclassement des rapatriés d'Indochine, veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées./.

Sainte Livrade, le 3 Décembre 1956

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 41 /A

Le Délégué du Service des Affaires  
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur BOUTONNET  
Garagiste  
à Laissac

Aveyron

Monsieur,

A l'occasion d'une tournée, j'ai rencontré Monsieur Foch de chez Renault, qui m'a appris que vous recherchez un bon mécanicien.

M'occupant du reclassement des Français rapatriés d'Indochine, je puis vous présenter plusieurs candidats. Nombre de familles actuellement hébergées dans les Centres d'Accueil de Sainte Livrade et de Bias comptent des mécaniciens qualifiés, et, surtout s'il est possible de trouver un logement, nous pourrions certainement satisfaire votre demande.

A votre disposition pour étudier vos propositions et au besoin voir sur place dans quelle mesure le service Social pourrait aider à loger les intéressés.

Bien entendu, pendant la période d'essai les familles resteraient dans les Centres d'Accueil.

Avec mes remerciements pour l'aide que vous voudrez bien nous apporter pour faciliter le reclassement des rapatriés d'Indochine, veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées./.



MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES  
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 75 /D.D.

Sainte Livrade, le 3 Décembre 1956

Le Délégué du Service des Affaires  
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service  
des Affaires Sociales  
(5ème Division)

78, rue de Lille, 78

Paris (VII°)

Référence : Votre n° 2268-SO/D5 du 15 Novembre 1956.

L'expérience nous a fait constater que le mois critique pour les rapatriés travaillant en dehors de la région du Centre où ils sont hébergés, est le 2°; c'est à ce moment que les inconvénients de la séparation se font le plus sentir ; aussi il me semble qu'il serait plus efficace d'accorder la prime prévue par votre note citée en référence à la fin du 2° mois.

BIAS, le 3 DECEMBRE 1956

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 46 / D.D.

LE DELEGUE DU SERVICE SOCIAL DU MINISTERE  
DES AFFAIRES ETRANGERES

à

Monsieur DURRIEU  
Garage Renault-Condom

G E R S

Monsieur,

Je m'excuse d'avoir tarder à vous communiquer une liste des mécaniciens et chauffeurs que nous hébergeons dans les Centres d'Accueil de Ste Livrade et de BIAS et qui sont à la recherche du travail.

Comme je vous l'ai dit lors de l'entretien que j'ai eu le plaisir d'avoir avec vous, la qualification des divers demandeurs d'emploi est très variable, et nous ne pouvons indiquer sur une simple liste les références qui permettraient d'établir une hiérarchie. C'est pourquoi la meilleure solution me paraît de recommander aux employeurs intéressés de prendre directement contact avec notre organisme en nous précisant bien les conditions de travail (salaire et activité) et de logement.

En fonction de ces renseignements nous ferions un choix et enverrions les candidats à l'essai, les familles demeurant au Centre d'Accueil jusqu'à ce que les conditions d'embauche et de logement aient été réglées définitivement.

Pour le cas où vous connaîtriez quelque place pour comptable ou employé de bureau, je vous adresse également deux fiches concernant deux chefs de famille que nous recommandons tout particulièrement ayant parfaitement satisfait dans leurs fonctions en Indochine.

J'ai écrit de votre part aux organismes que vous m'avez indiqués : CSNCRA et URGP, me proposant dès que possible de me rendre à TOULOUSE pour prendre personnellement contact.

Avec mes remerciements pour l'aide que vous voudriez bien nous apporter pour faciliter le reclassement des familles rapatriées d'Indochine, veuillez agréer, Monsieur mes salutations distinguées./.

Sainte Livrade, le 3 Décembre 1956

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 79 / R.D.

Le Délégué du Service des Affaires  
Sociales pour le Lot & Garonne

A

Monsieur le Président  
du C.S.N.C.R.A.  
28, Boulevard Carnot

à Toulouse  
(Haute Garonne)

Monsieur le Président,

Lors d'un récent passage à Condom, j'ai eu le plaisir de m'entretenir avec Monsieur DURRIEU sur les possibilités de reclassement de rapatriés d'Indochine ayant une qualification mécanique automobile, mécaniciens de toutes valeurs chauffeurs dépanneurs, simples chauffeurs.

Certainement que par l'intermédiaire de votre société il serait possible de faire connaître notre existante à l'ensemble des garagistes de la région Toulousaine.

Dans les Centres d'Accueil de Sainte Livrade et de Bias sont hébergés 2.000 Français rapatriés d'Indochine. Parmi eux figurent de nombreux hommes jeunes désirant reprendre une activité dans un garage. Comme dit précédemment les mécaniciens de toutes qualités sont nombreux, cette profession étant très recherchée en Indochine, alors que le Corps expéditionnaire Français y séjournait.

Naturellement certains éléments particulièrement qualifiés (diésélistes, conducteurs d'engins de T.P.) ont déjà trouvé du travail. Cependant l'effectif des Centres d'Accueil va être porté à 2.500 rapatriés, si bien que nous pouvons encore disposer de spécialistes de ce genre d'ici peu.

Actuellement nous avons une quinzaine de mécaniciens récemment arrivés, plus une bonne douzaine de chauffeurs dont bon nombre ont une formation mécanique secondaire qui les rend aptes à faire du simple dépannage et de l'entretien de véhicule.

Nombreux parmi eux sont métis eurasiens, et à ce titre sont réputés pour leur habileté manuelle, leur patience et leur application à une parfaite finition. Nous ne pouvons que les encourager à se reclasser dans une profession particulièrement adaptée à leur tempérament.

..../...

En principe ne sont hébergés dans les Centres d'Accueil que les familles, souvent d'ailleurs nombreuses. C'est dire que le problème logement sera primordial dès qu'un employé sera fixé. Cependant certains jeunes hommes vivant dans leur famille sont célibataires et pourraient accepter des places sans logement ou avec simple chambre.

Pour les périodes d'essai et d'adaptation, les familles resteraient dans les Centres d'accueil, mais il faudrait que les employeurs fassent un effort pour rechercher un logement sur place à plus ou moins brève échéance.

Nous sommes d'ailleurs disposés à aider les rapatriés à s'installer sur place et personnellement je suis prêt à étudier toutes les propositions qui me seront présentées.

Je regrette de n'avoir pu encore me rendre à Toulouse pour vous exposer directement ce qui précède et dont je m'excuse pour la présentation un peu diffuse, mais je tenais à vous donner un aspect d'ensemble.

Je vous laisse le soin de déterminer le meilleur moyen de prendre contact avec les employeurs éventuels, d'après les expériences précédentes la meilleure solution serait que les employeurs nous écrivent directement précisant dans le détail le genre de travail proposé, les conditions de salaires et de logement. Si vous pensez qu'il soit préférable de faire publier une liste des demandes d'emploi, veuillez me préciser les renseignements à y mentionner.

Avec mes remerciements anticipés pour l'aide que vous voudrez bien nous apporter afin de refaire une situation normale pour les rapatriés d'Indochine, veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Sainte Livrade, le 3 Décembre 1956

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 80 /D.D.

Le Délégué du Service des Affaires  
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Président  
de l'U.R.G.P.  
6, rue Deville

à Toulouse  
(Haute Garonne)

Monsieur le Président,

Chargé du reclassement des Rapatriés d'Indochine, il m'a été recommandé de m'adresser à votre organisme pour le placement de secrétaires comptables et autres employés de bureaux qui sont actuellement hébergés dans les Centres d'accueil de Bias et de Sainte Livrade près de Villeneuve sur Lot.

Déjà 1.800 personnes y sont installées et nous comptons arriver rapidement à l'effectif total de 2.500 personnes. Comme la région avoisinante a rapidement été saturée nous sommes obligés de prospecter tout le bassin d'Aquitaine à la recherche d'emplois et de logements pour nos gens.

Nous avons à nous occuper de toutes sortes de personnes, mais il convient de noter que bon nombre de nos gens sont d'anciens employés de services administratifs publics ou privés, ayant une bonne expérience et des qualités intrinsèques qui doivent leur permettre de retrouver une situation stable. Je tiens à mettre l'accent sur le fait que nous avons des éléments ayant une valeur professionnelle certaine qui ont dû quitter leurs postes en Indochine par suite de la disparition de nombreuses sociétés.

Vous trouverez ci-jointe une liste succincte des employés de bureau actuellement à la recherche d'emploi. Je vous serai reconnaissant de ce que vous pourrez faire pour la divulguer et surtout faire connaître notre existence aux employeurs susceptibles d'être intéressés. La meilleure solution serait que les employeurs s'adressent directement à nos services en précisant ~~directement à nos services en précisant~~ au maximum les conditions de logement et de travail (salaire, activité).

Pour ce qui est du logement, chacun sait les difficultés qu'il soulève. Les familles pourraient rester un certain temps dans les Centres d'accueil, il est bien évident que pour espérer fixer l'employé il faut l'assurer d'un logement pour sa famille à plus ou moins brève échéance.

.../....

Je suis personnellement à la disposition des employeurs pour étudier toute possibilité, le Service Social disposant de fonds pour l'amélioration de l'habiter des rapatriés nous devons arriver à trouver des solutions satisfaisantes.

Avec mes remerciements pour ce que vous pourrez faire afin de nous aider à reclasser les Rapatriés d'Indochine, veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées./.

SAINTE LIVRADE, le 3 DECEMBRE 1956

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 81 /D.D.

LE DELEGUE DU SERVICE SOCIAL DU MINISTERE  
DES AFFAIRES ETRANGERES

à

Monsieur le DIRECTEUR  
du Service Départemental de la Main-d'Oeuvre

à CARCASSONNE

Monsieur le Directeur

J'ai entendu à la Radiodiffusion un avis concernant une offre d'emploi pour un mécanicien.

Je profite de cette occasion pour vous signaler la présence dans le Lot-et-Garonne près de Villeneuve-Sur-Lot de deux Centres d'Accueil pour les Rapatriés d'Indochine. Nous y hébergeons déjà 1.800 personnes et porteront rapidement notre effectif total à 2.500.

Naturellement la région avoisinante n'est pas capable d'absorber cet apport de main-d'oeuvre et nous devons rechercher à reclasser nos gens dans tous les centres offrant des possibilités de logement. Je n'ai pas encore eu le temps de prospecter votre département, mais je suis à votre disposition pour étudier, sur place si nécessaire, toute suggestion que vous voudrez bien m'adresser.

Afin de ne pas soumettre à de nouvelles difficultés les familles dont nous nous occupons, nous attachons beaucoup de prix aux offres d'emploi avec logement.

Les principaux corps de métier représentés par nos demandeurs d'emploi sont :

- les mécaniciens - chauffeurs - profession recherchée en Indochine lors de la présence du Corps expéditionnaire. De nombreux métis, particulièrement prédisposés à cette activité par leur adresse et leur goût du travail minutieux, y ont particulièrement réussi.

.../... 2

- les employés de bureaux , comptables, secrétaires, dactylographes, anciens employés des services administratifs publics ou privés. Egalement des magasiniers - vendeurs et quelques artisans. Malheureusement pas d'ouvriers du bâtiment et des métaux mais dès à présent nous avons une trentaine de jeunes prêts à partir en R.P.A.

Naturellement nous trouvons des gens de toutes valeurs professionnelles, mais dans l'ensemble la moralité et la conscience professionnelle font des Rapatriés des employés appréciés.

Vous trouverez ci-joint quelques fiches de renseignements concernant des mécaniciens susceptibles d'être retenus pour l'emploi proposé par radio. Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

En vous remerciant pour l'aide que vous voudrez bien nous apporter pour reclasser les Rapatriés d'Indochine, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées ./.



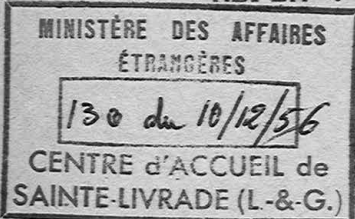
MINISTÈRE DU TRAVAIL  
ET DE  
LA SÉCURITÉ SOCIALE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DU TRAVAIL  
ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE  
de ..... L'AUDE .....

6 • SECTION

PLAC. N° 8290

OBJET : A/S placement des rapatriés d'Indochine.  
REFER : V/Lettre N° 84/D.D. du 3.12.1956.



Monsieur,

Par votre lettre citée en référence, vous m'avez fait part de ce que vous disposiez dans vos centres d'accueil pour les rapatriés d'Indochine, d'un certain nombre de travailleurs susceptibles de se déplacer dans mon département, notamment dans les professions de mécaniciens, chauffeurs ou employés de bureau.

Je ne dispose à l'heure actuelle d'aucune offre d'emploi correspondante. Toutefois, je ne manquerai pas de vous soumettre celles susceptibles de les intéresser qui pourraient être déposées dans mes services et que je ne pourrais satisfaire immédiatement sur le plan local.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait que les quelques fiches de renseignements que vous me disiez avoir joint à votre lettre ne figuraient pas dans votre envoi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DU  
TRAVAIL & DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Le Chef des Services Départementaux  
de la Main-d'Œuvre de l'Aude



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CARCASSONNE, le 7 Décembre 1956

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DU  
TRAVAIL & DE LA MAIN-D'ŒUVRE

à

Monsieur le Délégué du Service Social  
du Ministère des Affaires Étrangères  
Centre d'Accueil de  
SAINTE LIVRADE

(L.&G.)

*cl*  
*main d'œuvre*

Pierre Eyquem  
30, rue Gaston Despiault  
Bordeaux

Bordeaux 9 Décembre 1956.

Voir - Biais si  
form me intéressés.

sans

Recevez  
Recevez  
Recevez

Monsieur le Délégué du Service  
des Affaires Sociales, pour le Lot-et-Garonne  
Centre d'Accueil  
de Sainte-Livrade

Monsieur,

Tout en déplorant, dans l'intérêt des intéressés, la  
lenteur qui a présidé à la prise de contact, je vous remercie  
toutefois bien sincèrement à l'occasion de votre réponse datée  
du 29 Novembre écoulé.

Je vous espère que plusieurs autres sympathisants,  
à la suite de la Société Esswein, vous feront parvenir  
des propositions susceptibles de retenir votre attention.

M<sup>l</sup> Tabet a dû vous consulter par téléphone en  
vue de recruter une bonne qui devait tenir chez lui un  
service très acceptable. Dans cette catégorie d'emploi qui  
résoud en même temps la question logement j'ai eu d'autres  
appels, mais en raison du laps de temps qui s'est écoulé  
depuis, j'ignore présentement si elles demeurent toujours  
valables. Cependant, si vous pouvez satisfaire quelques  
isolés et soucieux, pour ma part, de courir une dernière chance  
en leur faveur, je vous signale les adresses suivantes :

M<sup>l</sup>le Noyelle, propriétaire de la "Pension Fleuvie"  
17, rue Poissonnière à Vineuil (Oise)  
rechercherait parmi les réfugiés une bonne à tout faire  
(parlant français). Si pas au courant du service aurait été  
mise "au pair" jusqu'au mois de Mars, date à laquelle  
commence la saison.

M<sup>l</sup> Maurice Grillière Place du Pot d'Étain  
à Neufchâtel-en-Bray (Seine Maritime) qui vit seul

lut du pour la  
pianiste ?

demandait une femme d'une cinquantaine d'années pour l'entretien  
de son intérieur (cuisine et ménage) Il occupe une grande  
maison dans laquelle son employée ne serait pas en proximité avec  
ses propres appartements, mais évidemment l'entretien est plus  
conséquent;

Madame R. Froin "La Chausardie" Le Change Dordogne  
accepterait de "prendre" des réfugiés. Lui demander des précisions, le  
cas échéant;

Madame Roy-héglise s'intéressait à des enfants  
Son adresse est: Quai de la Blaterie Saint-Malo Ile-et-Vilaine

Voulez espérer qu'éventuellement vous voudrez bien  
assurer la liaison avec le centre de Biaz, dans le même  
ordre d'idées,

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

SAINTE LIVRADE, LE 12 DECEMBRE 1956

Le Délégué du Service des Affaires  
Sociales pour le Lot et Garonne

N° 84/OP

A

Monsieur le Chef du Service des  
Affaires Sociales  
(5ème Division)  
78, rue de Lille, 78

à Paris (VIIème)

Objet : Installation de cités d'hébergement près de petits Centres  
industriels.

---

J'ai l'honneur de vous adresser la correspon-  
dance échangée avec Monsieur le Maire de Coarrage, d'où  
il ressort que dans ce petit centre industriel comme à  
Sauveterre de Lemance et à Mussidan nous pourrions cons-  
truire des appartements où seraient hébergés des rapa-  
triés reclassés sur place./.

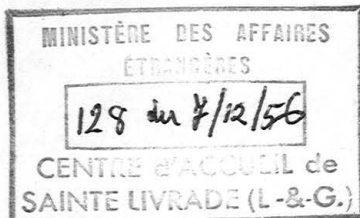
DÉPARTEMENT  
DES  
BASSES-PYRÉNÉES

MAIRIE  
DE  
COARRAZE



128

Le 5 Décembre 1956.



Le Maire de Coarraze  
à  
Monsieur le Délégué au Service  
des Affaires Sociales pour le  
Lot et Garonne.

Monsieur,

Suite à votre lettre du 3 Décembre 1956,

Je vous informe que la position de la Commune  
est toujours la même en ce qui concerne le terrain pouvant  
être mis à votre disposition.

Je vous signale également qu'il y aurait peut  
être possibilité de louer une maison importante, par suite  
du départ d'une famille exploitant une propriété Agricole,  
située en plein centre du Village et qui pourrait être amé-  
nagée dans ce but.

Cette maison appartient à M. LARROUSSE Vincent,  
domicilié à Coarraze, rue St Vincent.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma  
parfaite considération.



Le Maire,

*J. Labou*

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS  
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 44 / B.D.

Sainte Livrade, le 3 Décembre 1956

Le Délégué du Service des Affaires  
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Maire  
de Coarrage

(Basses Pyrénées)

Monsieur le Maire,

Lors de mon récent passage à Coarrage vous avez bien voulu m'assurer de votre appui pour faciliter l'installation dans votre commune de quelques familles Françaises rapatriées d'Indochine.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me confirmer officiellement votre proposition de mise à notre disposition d'un terrain sur lequel nous pourrions installer des appartements rapidement édifiés.

Ces logements, pour une quinzaine de familles, seraient réservés aux rapatriés devant travailler dans les entreprises des environs, mais dès à présent nous pourrions rechercher à installer provisoirement des travailleurs si non leurs familles. Le Service Social serait disposer à louer à cet effet une maison suffisamment importante ou à acheter toute installation qui pourrait être aménagée dans ce but.

Je suis à votre disposition pour étudier toute proposition que vous voudriez bien présenter.

Avec mes remerciements pour tout ce que vous pourrez faire afin de nous aider à trouver du travail et un foyer aux rapatriés d'Indochine, veuillez agréer Monsieur le Maire, mes salutations distinguées./.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS  
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 88 /D.D.

NOTE

pour

Messieur les Directeurs de Centre

A l'occasion de la recherche de femmes de ménage pour les besoins du Centre (bureaux, infirmerie, groupes scolaires) vous avez à nouveau dû constater que les femmes hébergées dans les Centres, touchant l'indemnité de secours chômage refusaient ces emplois.

Je vous demande de bien vouloir dresser la liste des femmes percevant l'indemnité de secours chômage, afin de déterminer celles qui sont aptes à travailler et de les mettre en demeure d'accepter les emplois auxquels elles peuvent prétendre sous peine de se voir supprimer l'indemnité de secours chômage.

Je vous rappelle que les refus d'embauche que ce soit pour les femmes ou pour les hommes doivent être portés au dos des fiches de contrôle de la main d'œuvre. Y mentionner également les cessations de travail avec précision du motif invoqué (cas des femmes de ménage ne voulant plus travailler à l'école).

Sainte Livrade, le 12 Décembre 1956

Le Délégué du Service des Affaires  
Sociales pour le Lot et Garonne



MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES  
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Sainte Livrade, le 17 Décembre 1956

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 95 /R.D.

Le Délégué du Service des Affaires  
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur EYQUEM  
30, rue Gaston Lespiault

à Bordeaux  
(Gironde)

Monsieur,

Puisque vous vous êtes intéressé aux rapatriés d'Indochine installés près de Bordeaux à Saint Laurent d'Arce, je suppose que vous devez connaître l'état d'esprit des gens dont nous nous occupons. Les offres d'emploi comme bonne à tout faire n'ont aucune chance de succès. Pour qui connaît les coloniaux surtout lorsqu'il s'agit de métis, il n'y a rien d'étonnant à cela. Je pense inutile de faire des offres pour la province alors que nous n'avons pu recruter des gens de maison pour Paris, point attractif ne serait ce que par les gages proposés.

Vous n'ignorez certainement pas non plus, la présence du Délégué du service social de la France d'Outre - Mer, 2 cours de l'Intendance qui doit être normalement en rapport avec vous si vous avez des suggestions à formuler au sujet des rapatriés hébergés dans la région bordelaise.

Toujours à votre disposition pour étudier les offres d'emploi et d'hébergement que vous voudrez bien me présenter. Les établissements ESSWEIN m'ont fait savoir qu'ils ne recherchaient pas des ouvriers à former, mais des ouvriers qualifiés.

.../...



Je pense également écrire à Monsieur Maurice Grillien à Neufchatel en Bray à qui nous pourrions proposer une dame de compagnie.

Ayant la charge des Centres d'Accueil de Bias et de Sainte Livrade, j'exploiterai vos propositions pour les deux centres.

Avec mes remerciements pour l'aide que vous apportez à l'amélioration de la condition des rapatriés d'Indochine, veuillez agréer Monsieur mes salutations distinguées./.

148

*Pas de candidat à l'inscr.  
on à Bias, le beau frère de  
le Leroy est parti pour l'Algérie  
après avoir quitté le centre à Bias  
pour Paris -*

18 JANVIER 1957

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES  
5ème Division

N° 168 80/55

MINISTÈRE DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES  
M.S. du 21/1/57  
CENTRE D'ACCUEIL de  
SAINTE LIVRADE (L.-&G.)

Le CHIEF du SERVICE des AFFAIRES SOCIALES  
5ème Division

A Messieurs les DIRECTEURS des CENTRES  
d'ACCUEIL de

- SAINTE LIVRADE
- B I A S
- NOYANT d'ALLIER
- LE VIGIANT

Il m'a été signalé que certains Rapatriés  
d'Indochine avaient posé leur candidature pour un  
emploi dans les Groupes Mobiles de Police Rurale en  
Algérie.

Un d'entre eux, ayant eu sa candidature  
agréée, a reçu une convocation pour Alger mentionnant  
que le voyage Métropole-Alger est à ses frais, la ré-  
gularisation devant intervenir à son arrivée à Alger.

J'ai aussitôt attiré l'attention du Délé-  
gué Régional des Groupes Mobiles de Police Rurale sur  
la situation des Rapatriés d'Indochine hébergés dans  
les Centres en lui demandant d'examiner la possibilité  
de procurer d'avance aux candidats agréés les moyens  
d'effectuer ce voyage.

Voici les termes de sa réponse :

- " En l'état actuel des textes en vigueur,
- " il n'est pas possible à mon Administration de consen-
- " tir des avances pécuniaires aux candidats agréés pour

\* leur permettre d'effectuer le voyage. Mais le cas  
\* de chacun sera examiné avec la meilleure attention  
\* et sous la condition qu'ils s'engagent à servir  
\* cinq années consécutives dans l'Administration al-  
\* gérienne, des bons de transport pourront leur être  
\* délivrés aussitôt intervenue la signature du contrat  
\* les liant aux Groupes Mobiles de Police Rurale\*.

Le Service des Affaires Sociales n'a pas  
à intervenir dans ce recrutement et n'a pas à prendre  
en charge des frais de voyage en Algérie.

Je vous prie toutefois de me saisir des  
demandes d'avances pour frais de voyage qui pourraient  
vous être adressées par des rapatriés qui auraient  
reçu une convocation à Alger pour un emploi dans les  
Groupes Mobiles de Police Rurale./.

R. MOREAU



COPIE À :

- Délégué du Service des A.S.  
pour le Lot et Garonne.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS  
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 119 /D.D

SAINTE LIVRADE, LE 28 JANVIER 1957

Le Délégué du Service des Affaires  
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service  
des Affaires Sociales  
(5ème Division)

78, rue de Lille

Paris (VII°)

Suite à votre lettre 168 du 18 janvier 1955, j'ai l'honneur de vous rendre compte qu'aucun volontaire ne s'est fait connaître aux chefs des Centres de Bias et de Sainte Livrade pour servir dans les groupes mobiles de Police Rurale en Algérie.

Quant aux candidatures pour les services de la Sûreté d'Algérie elles feront l'objet d'une sélection réservant les postes éventuellement vacants aux candidats ayant déjà servi dans les services de Police d'Indochine, parlant parfaitement et écrivant correctement en français, physiquement au dessus de la moyenne.

Dès commentaires seront faits par les Directeurs de Centre pour que les intéressés sachent que les possibilités de recrutement de la Sûreté d'Algérie sont relativement restreintes et qu'il ne convient pas de s'attacher à cette seule possibilité de reclassement.



Sainte-Livrade le 20 février 1957 .

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 132 / 10

Le Délégué du Service des Affaires Sociales  
pour le Lot à Garonne

Monsieur le Chef du Service des Affaires Sociales  
78, rue de Lille,

PARIS (7<sup>e</sup>)

Objet : Candidats pour la Sûreté d'Algérie .

J'ai l'honneur de vous retourner l'état des candidats pour les services de la Sûreté d'Algérie.

Les individus proposés (soulignés au crayon rouge) ont été triés en fonction de leurs aptitudes, de leur expérience et de leur désir. J'insiste à nouveau sur ce dernier point afin de préciser que tous les anciens candidats espéraient beaucoup de cet acte de volontariat pour l'Algérie. L'attrait climatique et de la fonction publique y est pour beaucoup, mais cependant il faut reconnaître que bon nombre d'entr'eux ont conscience des dangers auxquels ils s'exposent et font par là acte de courage.

C'est pourquoi j'ai recommandé à Monsieur ALQUIER de faire savoir, avec certains ménagements, à ceux que nous avons écartés "qu'en raison du grand nombre de candidats ils n'avaient pu être retenus".

D'autre part, je pense de bonne politique de transmettre très favorablement les candidatures ci-jointes et d'obtenir des services intéressés une réponse flatteuse en cas de refus.

Aucun volontaire ne s'est fait connaître à Bias et aucune propagande n'a été faite pour ce recrutement. Si la Sûreté d'Algérie donne suite aux candidatures ci-jointes, nous pourrions certainement faire de nouvelles propositions.

A noter que certaines candidatures ont été maintenues bien que les intéressés aient un emploi de manoeuvre. Il s'agit de salariés sans spécialité, à un poste qu'ils ne désirent pas conserver ./.



MINISTÈRE  
DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

PARIS, le 25 FEVRIER 1957  
78, Rue de Lille, (7<sup>e</sup>)

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

5<sup>ème</sup> Division

N<sup>o</sup> 480 SO/D5



pour

Monsieur le DELEGUE du SERVICE des AFFAIRES  
SOCIALES pour le LOT & GARONNE

Je réponds à votre note I22 concernant un projet d'installation de logements à Sauveterre.

Votre proposition a été soumise aux Services Financiers.

Ceux-ci reconnaissent l'intérêt d'un projet qui faciliterait le reclassement mais ils se déclarent incompétents pour accorder un prêt à la construction remboursable en 20 ans. Les Affaires Etrangères ne peuvent se substituer au Crédit Foncier.

Par ailleurs rien ne garantit que ces logements seraient effectivement occupés par des rapatriés d'Indochine. L'expérience nous a fait connaître l'instabilité de cette main d'oeuvre et, si les rapatriés quittent leur emploi à Sauveterre pour rentrer au Centre, il serait difficile d'empêcher l'entreprise de disposer en faveur d'autres ouvriers des logements dont nous aurions financé la construction.

Votre projet a été exposé également au Ministère de la Reconstruction (Service du I<sup>er</sup>). D'après l'avis que j'ai pu y recueillir : un prêt de 20 ans peut être accordé par le Crédit Foncier aux entreprises intéressées par la construction (Tannerie et Ganterie). Ce prêt peut couvrir 80% de la construction. Le reste, soit

20%, devant être financé par les entreprises qui font construire, dans le cadre du I% sur les salaires que l'employeur doit consacrer à l'habitat (en l'occurrence une partie des 20% est représenté par le terrain ce qui diminue encore la part à verser immédiatement par l'entreprise).

Dans le cas de Sauveterre : si plusieurs entreprises sont intéressées elles peuvent se grouper en Société Immobilière pour effectuer les financements des 20% en copropriété. Il existe peut être dans le Lot et Garonne un organisme collecteur du I% qui serait susceptible de disposer immédiatement de la somme liquide nécessaire.

Au cas où certains rapatriés désireraient devenir propriétaires de leur logement, ils peuvent entrer dans la Société Immobilière constituée en versant eux-mêmes les 20% de la valeur de leur logement familial. Un prêt spécial peut leur être encore accordé par la Caisse d'Allocations Familiales.

*mais d'ailleurs*  
*uniquement*

Vous auriez certainement intérêt à vous renseigner d'une manière détaillée auprès du Service spécialisé d'Agen : Centre Administratif LACUEE, Rue Lamouroux, Agen. T. I9-00 ou I9-07.

Par ailleurs, je vous adresse quelques prospectus du Ministère de la Reconstruction susceptibles d'intéresser certains rapatriés. Il y aurait intérêt à en demander d'autres au Centre Administratif d'Agen et à les diffuser largement dans les Centres.

En fait j'imagine que les établissements de Sauveterre connaissent parfaitement toute cette réglementation et qu'ils avaient l'espoir d'obtenir des Affaires Etrangères des conditions plus intéressantes que celles du Crédit Foncier. Cela n'est malheureusement pas possible et nous ne pouvons que soutenir leurs démarches auprès des organismes compétents pour accélérer éventuellement l'octroi des prêts qu'ils auraient à solliciter./.

Le CHIEF du SERVICE des AFFAIRES SOCIALES  
5<sup>ème</sup> Division



R. MOREAU

**MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES**  
**Relations avec les Etats Associés**

*J. Roubaud*  
*Sax*  
**VILLENEUVE SUR LOT,**  
**le 12 Décembre 1957**

**Le DELEGUE du SERVICE des**  
**AFFAIRES SOCIALES pour**  
**le LOT & GARONNE**

**NOTE d'INFORMATION**

**à l'intention de Monsieur le PREFET de**  
**LOT et GARONNE**

**AGEN**

*Mail d'oeuvre*

Avec la fin de la campagne des conserves vont ressortir toutes les difficultés que représente le reclassement sur place des familles rapatriées d'Indochine, hébergées aux Centres d'Accueil de BIAS et de SAINTE LIVRADE.

En fait l'implantation de quelques 400 familles entre Ste LIVRADE et VILLENEUVE (1.200 personnes à Ste LIVRADE; 750 à BIAS) dans une région essentiellement agricole et sans expansion industrielle immédiate, ne fait que renforcer le déséquilibre déjà marquant du marché de la main d'oeuvre. Pendant 6 mois, de juin à Novembre, les travaux agricoles et la conserverie, distribuent des salaires de manoeuvres pouvant absorber la totalité de la main d'oeuvre implantée, mais durant l'autre moitié de l'année nos gens viennent grossir le nombre des chômeurs autochtones.

C'est pourquoi l'an dernier j'avais entretenu Monsieur le Prefet PICARD, puis Monsieur l'Inspecteur chargé de notre région au Ministère de la Production Industrielle quai de Branly à PARIS, de l'intérêt d'attirer à SAINTE LIVRADE une petite industrie demandant un personnel assez important genre montage d'appareils électriques ou de confection vestimentaire Car sur le plan local les possibilités sont très réduites; l'artisanat corde et vannerie, tant à FUMEL qu'à VILLENEUVE n'a pas été intéressé par une extension de la production (concurrence d'EYSSSES); seules, deux entreprises à SAUVETERRE LA LEMANCE, la tannerie et la fabrique de gants ont pu donner du travail à quelques rapatriés. Cette dernière, très intéressante en raison de la possibilité de travail à domicile et de la création de véritables ateliers dans les centres d'accueil mêmes pourrait être revue. Mais deux obstacles ont empêché



l'installation d'ateliers; d'une part la campagne de fabrication débute au printemps alors qu'il faudrait que l'industriel intéresse ses ouvriers par un emploi assuré durant l'hiver, si non, pendant la bonne saison les salaires agricoles sont jugés plus rémunérateurs; d'autre part la Direction départementale de la M.O devrait se montrer conciliante au moins pendant la durée d'adaptation, afin que des charges sociales trop lourdes ne découragent pas l'industriel intéressé, qui semble connaître de graves difficultés en raison de la concurrence étrangère. Actuellement une vingtaine de femmes de BIAS se sont adaptées à ce travail, il ne fait pas de doute que nous puissions trouver une cinquantaine d'ouvrières qui justifieraient la création d'un véritable atelier. Pour cette production comme pour toute autre, des bâtiments, surtout à Ste LIVRADE (800 m<sup>2</sup> couverts) pourraient être mis à la disposition des industriels intéressés.

Si la présence des rapatriés d'Indochine aggrave le problème du sous-emploi pendant l'hiver, il convient de noter qu'en contre partie la production et l'activité régionale en a tiré un réel bénéfice. Sans parler du commerce et des professions libérales, le développement des cultures vivrières et fruitières a été grandement favorisé par la présence des familles rapatriées. Il n'est pas de fabriques de conserves importantes qui n'ait recherché du personnel dans les Centres d'Accueil (la Cooplot à Ste LIVRADE en a employé , Sanchou environ , pour ne citer que les plus importantes). Les agriculteurs du voisinage pourront encore cette année augmenter les surfaces réservées aux cultures vivrières, laissant espérer un nouvel accroissement de la production. Pour la campagne écoulée, le Président du syndicat des conserveurs du Lot-et-Garonne estime à 25 ou 30 % l'augmentation de production due aux rapatriés d'Indochine.

Conciliant l'intérêt régional et les nécessités du Service Social, il semble donc que les Centres d'accueil de la Vallée du Lot-doivent être réservés aux rapatriés inaptes à un reclassement définitif. Assurés de trouver durant la bonne saison et pour ainsi dire sans qualification professionnelle, un travail adapté à leur tempérament et à leurs possibilités physiques, de nombreux rapatriés d'Indochine peuvent durant 6 à 8 mois de l'année obtenir des salaires qu'il paraît très problématique de leur procurer dans d'autres branches de l'activité économique du pays.

Certes il sera nécessaire de prévoir des allocations chômages durant trois ou quatre mois de l'hiver, encore que bénéficiant de l'hébergement gratuit (logement, eau, électricité) et de divers avantages, certaines familles puissent se passer de secours en espèces.

Mais jugeant que ces mêmes individus, s'ils étaient plus ou moins fictivement reclassés dans des centres urbains, seraient vraisemblablement à la charge de quelque organisme social durant la plus grande partie de l'année, il me paraît plus réaliste, sans parler de considérations humanitaires, de faire d'un des deux centres d'accueil un lieu d'hébergement à caractère permanent où ne seraient groupés que les individus jugés difficilement ou non reclassables.

Un effort financier important a été fait pour créer des centres d'accueil, il vaut mieux les utiliser que de surcharger des centres urbains qui ne participeront pas ou peu à la productivité. *d'individus*

S'il paraît rationnel de donner un caractère permanent à l'un des centres d'accueil de la vallée du Lot pour y héberger des familles déficientes, il n'y a pas intérêt à laisser se cristalliser sur place les individus aptes au travail, puisque la région se révèle incapable de les utiliser.

On peut retenir trois catégories de chefs de famille reclassables :

1°/-Ceux qui ont trouvé un emploi permanent sur place.

2°/-Ceux qui ont recherché du travail en dehors de la région et ont laissé leur famille au centre d'accueil dans l'impossibilité de résoudre le problème du relogement près de leur lieu de travail.

3°/-Ceux qui ne font pas d'effort pour leur reclassement : chômeurs volontaires ou se contentant des travaux saisonniers.

Quelque soit la catégorie considérée, le problème du logement apparaît comme la difficulté essentielle à résoudre. Mais alors que nous devons témoigner beaucoup de sollicitude pour ceux qui travaillent, il est grand temps que des mesures coercitives soient arrêtées pour contraindre ceux qui ne font pas tout ce qu'ils devraient faire afin de reprendre une activité.

Actuellement les Directeurs des Centres d'Accueil sont totalement désarmés et moi-même j'ai dû avoir recours à la suppression des allocations familiales pour remettre certains chefs de famille au travail.

Il est donc urgent d'agir à l'encontre de tous ceux qui ont refusé un emploi stable, en commençant par ceux qui ont une spécialité. Deux moyens peuvent être mis en oeuvre : l'expulsion ou la mutation dans un autre centre moins attrayant que ceux du Lot-et-Garonne, et la suppression des allocations familiales.

Cette dernière pourrait être immédiatement mise en oeuvre, encore qu'il soit vraiment pénible pour un représentant d'un service social d'en arriver là. J'attendais pour soumettre certains cas inadmissibles à Monsieur le Directeur de la Main d'Oeuvre, de pouvoir appliquer en même temps une mesure d'expulsion ou de mutation, nécessaire pour frapper les esprits et ne pas créer d'agitation dans les centres. J'ai demandé des instructions à mon département avant de vous saisir directement à ce sujet.

De ce compte rendu il ressort que la présence de rapatriés d'Indochine dans la vallée du Lot peut très bien se concilier avec l'intérêt régional; qu'il serait rationnel de donner un caractère de longue durée à l'un des centres d'accueil où seraient hébergées des familles ne pouvant subvenir à leur entretien; que la région offrant très peu de débouchés il y a intérêt à en retirer les individus aptes au travail n'ayant pas trouvé d'emploi permanent sur place./.

MD.-

Adresse télégraphique :  
ETASSOCIES PARIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

(Nom du service)

Téléph. : INValides 84-40

## MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Pièce n° .....<sup>e</sup> étageN° 777 -BRI

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

78, rue de Lille, PARIS VII<sup>e</sup>

## BORDEREAU

DES PIÈCES adressées à :

MINISTÈRE DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRESMonsieur le DELEGUE pour le  
LOT-et-GARONNE

Votre référence :

394 du 26-4-58- SAINTE-LIVRADE -

Notre référence :

CENTRE d'ACCUEIL de  
SAINTE-LIVRADE (L-&G.)

Paris, le 24 AVRIL 1958

NUMÉROS des pièces	SOMMAIRE	NOMBRE de pièces	OBSERVATIONS
<u>Copie</u>	Réponse à la question écrite n° 574 du 28 Mars 1958 posé à Mr. le Ministre des Affaires Etrangères par Mr. RAPHAEL-LEYGUES, Conseiller de l'Union Française.		<u>"Pour information"</u>

Le CHEF du BUREAU des RAPATRIES  
d'INDOCHINE,

R. MOREAU

PARIS, le 14 AVRIL 1958

QUESTION écrite n° 574 du 28 Mars 1958, posée à Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères par Monsieur RAPHAEL-LEYGUES, Conseiller de l'Union Française.

QUESTION

Mr. Jacques RAPHAEL-LEYGUES demande à Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères quelles mesures il compte prendre pour favoriser les conditions de travail des Indochinois rapatriés habitant actuellement dans les centres d'accueil de la Métropole. L'Assemblée de l'Union Française, à ce sujet, avait émis, le 22 Janvier 1957, un vote qui n'a été suivi d'aucune décision du Gouvernement, aucune commission n'ayant été envoyée sur les lieux, aucun atelier notamment n'ayant même été aménagé dans ces centres d'accueil, l'argent dépensé se diluant sans investissement et la situation des Indochinois hébergés devenant de plus en plus précaire.

REPOSE

Le reclassement professionnel des Français rapatriés d'Indochine hébergés dans les centres d'accueil de la Métropole a fait l'objet de mesures spéciales, en accord avec les services du Ministère du Travail.

Tous les adultes ont été soumis à des examens psychotechniques permettant leur orientation vers des corps de métier en rapport avec leurs capacités physiques et intellectuelles. L'accès des centres de formation professionnelle leur a été facilité notamment en accordant une aide financière à ceux qui partent en stage ou qui acceptent des emplois nécessitant une séparation de famille.

Certains éléments, qui en Indochine n'avaient pas d'emploi depuis plusieurs années éprouvent des difficultés sérieuses à s'adapter aux conditions de travail de la Métropole. Des refus d'emploi ou des abandons de travail sont parfois enregistrés; un effort de rééducation s'impose donc. Il sera suivi avec toute la patience et la fermeté qui s'imposent en de telles circonstances.

En ce qui concerne les investissements : l'effort principal a porté sur l'aménagement de logements indépendants qui pour nos compatriotes durement éprouvés par les événements d'Indochine, constituaient le cadre indispensable à la reprise d'une vie familiale normale. Des groupes scolaires ont été également créés. Le nombre des enfants rapatriés et la nécessité pour ces derniers de reprendre dès que possible leurs études trop longtemps interrompues, justifiaient ces investissements.

L'installation d'ateliers près des Centres d'Accueil a été envisagée malgré les inconvénients que présenterait la stabilisation dans les Centres d'éléments aptes à entrer dans le marché normal du travail, et le risque que la création de tels ateliers pourrait comporter du point de vue des conditions de travail des intéressés eux-mêmes.

Les projets présentés se sont en fait révélés irréalisables.

où est la suite ?

.../

23 Mai

0

Le Chargé de Mission  
pour l'Orientation des Rapatriés d'Indochine

à

Monsieur le Sous-Préfet  
Chef du Service  
des Français rapatriés d'Indochine  
Palais de Chaillot - Aile Passy

PARIS 16<sup>ème</sup>

261 AS MO/6

O B J E T : Fixation de la Main d'Oeuvre hors des Centres.

Comme suite aux entretiens que j'ai eus à Paris avec Mademoiselle LAPORTE j'ai l'honneur de vous proposer les suggestions suivantes:

Le départ au travail des Rapatriés et leur implantation dans les villes autres que Paris - Bordeaux - Marseille nécessite une aide financière accrue du Service. Si le Service Social des trois villes précitées peut apporter une aide substantielle ceux d'entre eux qui se dirigent vers Poitiers ou Toulouse doivent faire face à des dépenses beaucoup plus conséquentes.

Je sollicite donc qu'à l'échelon local soit étudié, le cas posé par l'intéressé et que conjointement le Gestionnaire l'Assistante Sociale et moi-même nous vous soumettions par écrit ses possibilités financières afin que vous puissiez décider l'importance du secours pouvant lui être attribué.

En effet si 100 N.F. constituent pour un rapatrié qui part à Paris une aide efficiente il ne s'agit, pour une autre ville que d'un viatique trop restreint pour encourager un adulte à persévérer au travail.

Pour éviter par ailleurs que ce secours ne prenne la forme d'une " subvention touristique ", il pourrait être attribué en plusieurs fractions.

.../...

A B

Je crois qu'il est nécessaire lorsque l'intéressé obtient un emploi à caractère stable de lui allouer une somme globale minimum de 200 N.F.

Je sais que ces dépenses supplémentaires menacent d'alourdir un budget fort restreint, mais je ne pense pas que leur ampleur compromettra votre plan de logement aux perspectives plus immédiates.-

Laurent IWANESKO